

Assemblée générale de l'association Protégeons Taillard vendredi 5 avril 2019 à Saint Sauveur en Rue. Quarante trois personnes étaient présentes dont trois invités : Daniel Steinbach Président d'Eole 07 et de Vent de Colère, Emmanuel Mandon Conseiller régional et premier Vice-président du Parc du Pilat et Robert Corvaisier Maire de la commune. A l'occasion de cette assemblée treize nouveaux adhérents ont rejoint notre association



L'Assemblée générale a été l'occasion de délivrer des informations sur le futur Schéma régional de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). Dans ce document d'aménagement du territoire, la Région a marqué sa volonté de s'opposer au développement anarchique de l'éolien avec la **création d'un observatoire de l'éolien** qui rendra un avis sur la pertinence de tout nouveau projet de centrale éolienne.

Le Conseiller régional Emmanuel Mandon a apporté des éléments très appréciés sur sa vision de la protection des espaces naturels et des paysages de moyenne montagne. Il a argumenté sur la nécessité de contrôler le développement anarchique de l'éolien industriel qui n'est pas l'unique réponse au défi de la transition énergétique dont la première priorité est la sobriété énergétique avec la rénovation thermique des habitations.

Un point de situation a été présenté sur les recours que les trois Associations Protégeons Taillard, les Sources de Taillard, Défense du patrimoine forestier, accompagnées par une trentaine des requérants individuels ont introduits devant le Tribunal administratif de Lyon le 14 septembre 2018 contre le projet d'implanter 10 éoliennes sur les crêtes de la Forêt de Taillard. Les motivations de ce recours s'appuient **sur les avis défavorables** émis par **l'Architecte de bâtiments de France de la Loire**, par le **Bureau du Parc naturel régional du Pilat**, par la **Commission départementale nature paysage et site de la Loire** et sur les **réserves du commissaire enquêteur** lors de l'enquête publique du printemps 2017 qui portaient principalement sur les **menaces pour la ressource en eau** et sur les **nuisances sonores et infrasonores pour les riverains**.

Jusqu'à notre prochaine Assemblée générale, le conseil d'administration s'emploiera à suivre la procédure en cours au TA de Lyon et à consolider le financement des frais d'avocat. Le suivi du SRADDET sera aussi un enjeu important en vue de connaître les modalités pratiques de mise en place de l'observatoire de l'éolien à la Région

Le Conseil d'administration de l'Association Protégeons Taillard renouvelle ses chaleureux remerciements à nos adhérents pour leur fidélité et pour leurs dons destinés à financer les frais d'avocat des recours au Tribunal administratif de Lyon contre le projet industriel éolien de la SAS Les Ailes de Taillard que nous jugeons incompatible avec la Charte du Parc naturel régional du Pilat.